

Namur, le 9 mars 2015

M E. Calo
DGO3 - Direction de Charleroi
rue de l'Écluse, 22
6000 Charleroi

M C. Radelet
DGO4 - Direction du BW
rue de Nivelles, 88
1300 Wavre

Réf. DGO3: D3400/25014/RGPED/2014/10/MLI/cgo-PU
Réf. DGO4: F0610/25014/PU3/2014.5/IS/sw

Objet : Demande d'avis relatif au projet de réhabilitation de la carrière du Bois du Foriest

Messieurs les Fonctionnaires technique et délégué,

Concernant l'objet repris sous rubrique, nous vous communiquons, par la présente, l'avis de Natagora relatif à l'impact du projet de finalisation de l'extraction des sables bruxelliens présents sur le site du Bois du Foriest, réaménagement avec modification sensible du relief, dépôts de matériaux et installation d'un centre de regroupement et de tri de déchets inertes.

En ce qui concerne la qualité biologique actuelle du site, nous tenons à souligner que la sablière du Foriest présente un très grand intérêt botanique, herpétologique et entomologique. Elle est située en bordure du site Natura 2000 BE 31001 "Affluents brabançons de la Senne" et au sein d'un site de grand intérêt biologique (SGIB 645 "Sablière du Bois du Foriest"). La sablière du Foriest avait d'ailleurs été proposée comme ajout au site Natura 2000 BE 31001 principalement en raison de la présence de deux habitats d'intérêt communautaire: l'habitat 2330 "Pelouses à corynéphore des sables continentaux", très rare à l'échelle de la Wallonie, et l'habitat 3130 "Plans d'eau oligo-mésotrophes avec végétation amphibie".

De par l'hétérogénéité des milieux rencontrés actuellement sur le site (sables dénudés humides, sables secs, sols calcaires partiellement décalcifiés, sables argileux non calcarifères, blocs de grès), la sablière comporte une flore et une faune particulièrement diversifiées et uniques. C'est le cas notamment des pelouses à corynéphore des sables

Natagora

continentaux mentionnées ci-dessus ou des bryophytes (le Foriest est considérée comme l'une des stations les plus riches et les plus diversifiées de tout le district brabançon).

Dans le cadre de la reprise d'exploitation de la sablière en 2009, une partie seulement de la sablière était concernée (6 ha sur les 16 ha de la sablière), et les conditions d'exploitation du permis octroyé offraient des garanties quant à la préservation de l'intérêt biologique du site.

Dans le cadre de l'actuelle demande de permis, nous constatons, en plus de l'extraction du sable, la réalisation de nouvelles activités sur le site (dépôts de matériaux et installation d'un centre de tri de déchets inertes), activités- qui semble-t-il- seraient déjà en cours sur le site préalablement à tout autorisation.

En ce qui concerne la compatibilité des activités projetées et le maintien de la qualité biologique, nous tenons à vous faire part des commentaires suivants:

Tout d'abord, nous regrettons qu'une demande de permis pour l'ensemble des activités projetées sur le site n'ait pas été introduite dès 2009.

Ensuite, si l'exploitation de la sablière permettait le maintien de l'hétérogénéité des substrats présents dans le fond de la carrière ainsi que l'humidité du site grâce entre autre à la présence de la nappe affleurante, il est évident que ce ne sera plus le cas une fois le site remblayé par des déchets inertes et les modifications significatives du relief du sol réalisées. La qualité biologique du site remblayé sera alors nettement amoindrie par rapport à la qualité biologique actuelle, et ce, même en préservant la zone sud du site.

De plus, certains des habitats présents au sein du SGIB (les Sables dénudés humides et l'habitat 3140 « Communautés de characées des eaux oligo-mésotrophes ») ainsi qu'au sein du site natura 2000 (l'habitat 6432 « Mégaphorbiaies rivulaires à reine des prés » et les habitats prioritaires 7220 « Sources pétrifiantes avec formation de travertins » et 91E0 « Forêts alluviales ») sont particulièrement sensibles à la qualité physico-chimique de la nappe aquifère. Nous nous interrogeons dès lors sur les risques de modification de la qualité de celle-ci suite au ruissellement des eaux et à leur percolation au travers des déchets utilisés pour remblayer la carrière. Nous regrettons à ce propos l'absence d'une évaluation appropriée des incidences sur Natura 2000.

Par ailleurs, nous nous interrogeons sur le devenir des falaises sableuses et affleurements sablo-gréseux, cela nous semble difficilement compatible avec le remblai prévu. De plus, la localisation de l'affleurement « à reconstituer » ne nous paraît pas la plus opportune. Il conviendrait en effet que ces falaises soient exposées au sud.

Enfin, nous saluons la volonté d'essayer de recréer des landes à bruyères. Cependant, la présence d'un socle sableux fortement acide suite à la podzolisation, nous semble un élément indispensable à la réussite de ces aménagements. Après remblais de déchets inertes, et malgré la pose d'un mètre de sable, la création de landes à bruyères nous semble difficilement réalisable. Cela démontre à nouveau une perte d'intérêt biologique claire entre le projet de 2009 et celui de 2015.

Natagora

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions d'agréer, Messieurs les Fonctionnaires technique et délégué, l'expression de notre sincère considération.

Pour Natagora,
Joëlle PIRAUX

Natagora

| A.S.B.L. de protection de la nature | Siège social : rue Nanon, 98 | B-5000 Namur |
| tél. : +32 (0)81 - 390 720 | fax : +32 (0)81 -390 721 | www.natagora.be |